

EXTRAIT DU REGISTRE DE 174-267 400085-20221208-DEL-2022-310-DE Date de télétransmission : 16/12/2022 DELIBERATIONS DU COMPTE réception préfecture : 16/12/2022 SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2022

DEL-2022-310

L'An deux mille vingt-deux, le 8 décembre, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 1er/12/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes LAFARIE, MAYORAZ, MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BARBIER, BARRY, BARTHALAIS, BAUD-GRASSET, BONTEMPS, BOUCLIER, BOUVARD C, BOUVARD M, BUFFLIER, CARTIER, CAVAREC, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FONTAINE, GAUDIN, GILBERT, GILET, GYSELINCK, JACQUES, LEOTY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MILLET-URSIN, PAULY, PELLARIN, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER, VITTOZ.

<u>Suppléants</u> :

MM. BOSSON, CARME, CHARBONNIER, DUPERTHUY, GAILLARD, MULATIER-GACHET.

Avaient donné pouvoir :

Mmes BILLOT, DALL'AGLIO, DETURCHE, MUGNIER, WENDLING.

MM. BARON, BLOUIN, BURNET, CHARLOT-FLORENTIN, CHASSAGNE, DEFAGO, FRANCOIS, GENOUD, GILLET, HACQUIN, HAVEL, LEBEAU-GUILLOT, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, OBERLI, PENHOUËT, PERRET, ROLLIN, SADDIER, VILLARD.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BRO, BRUNO.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BOISIER, BOUCHET, CALONE, CHARRAT, DUNAND, GONDA, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEROY, PEROU, ROSSINELLI, RUBIN, TOURNIER, TRUFFET.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CARRERA, DARDE, GIZARD, HULIN, KHAY, JAILLET, QUESNEL.

MM. CHALLEAT, GAL, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, MERCAT, PAILLOLE, RACAT, SCOTTON, SOULAS. VIVIANT : du SYANE

Membres en exercice:

89

Présents:

51

Représentés par mandat :

25

Objet : APPROBATION DU PROJET DE SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (SDIRVE) OUVERTES AU PUBLIC, AVANT AVIS DE LA PREFECTURE

Exposé du Président,

Le SYANE a entrepris l'élaboration d'un Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (SDIRVE) dans le but de coordonner les maîtrises d'ouvrage publiques et privées, de proposer un développement des IRVE cohérent avec les politiques locales de la mobilité et une offre adaptée à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit. La réalisation du SDIRVE est une étape utile pour organiser le déploiement des IRVE sur le territoire.

Sa réalisation s'articule autour de 4 phases clés :

- o Une phase de concertation auprès des acteurs clés de la mobilité du territoire,
- Une phase de diagnostic qui vise à faire l'état des lieux de la mobilité électrique (points de charge existants, bornes en projet, aperçu des énergies alternatives (hydrogène et bioGNV)),
- Une phase d'évaluation des besoins selon un scénario d'adoption des véhicules électriques et hybrides rechargeables,

Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20221208-DEL-2022-310-DE Date de télétransmission : 16/12/2022 Date de réception préfecture : 16/12/2022

Une phase de stratégie spécifique au Syndicat, visant à prioriser les déploiements des IRVE selon des aspects économiques, de calendrier et également d'organisation entre secteur public et secteur privé.

Le SDIRVE permet l'accès à un taux de réfaction bonifié de 75 % pour le raccordement aux réseaux publics de distribution d'électricité d'une borne de recharge publique. Seules les collectivités ayant mis en place un schéma directeur pourront bénéficier de ce taux de réfaction bonifié. En pratique, seuls les territoires des communes ayant transféré la compétence IRVE au SYANE pourront donc bénéficier de ce taux de réfaction.

Dans le cadre de l'étude réalisée, deux scénarios d'adoption du véhicule électrique aux horizons 2025 et 2028 ont été envisagés : un scénario « tendanciel » et un scénario « volontariste ». Ces deux scénarios d'adoption du véhicule électrique sont le résultat du croisement des données récoltées lors de l'état des lieux de l'offre de la recharge électrique existante (exemple : la part de logements sans solution de stationnement privé, le trafic routier, les sites touristiques) et des hypothèses de développement des véhicules électriques.

Les deux scénarios de projection d'adoption du véhicule électrique et hybride rechargeable sont basés sur les deux mêmes facteurs d'entrée : la part de véhicules existants (toute motorisation confondue) et la part de véhicule électrique et hybride rechargeable à l'échelle communale. Le scénario tendanciel suit la tendance actuelle du développement de la mobilité électrique tandis que le scénario volontariste est considéré comme plus optimiste dans l'adoption du véhicule électrique.

Le SYANE a fait le choix de réaliser l'ensemble de l'étude du schéma directeur en considérant les deux scénarios d'adoption. Après analyse de l'évaluation des besoins pour les deux scénarios, le SYANE a décidé de choisir le scénario volontariste du développement de la recharge pour le schéma directeur. Ce scénario représente un besoin en points de recharge évalué à **1904 points de charge** pour 2025 et **2563 points de charge** pour 2028, toutes catégories de puissance confondues. Cela équivaut à environ **720 bornes de recharge** pour 2025 et à **970 bornes de recharge** pour 2028.

L'évaluation des besoins prévoit également la répartition de ces bornes de recharge selon différentes catégories d'usage. Trois types d'usage de la recharge ont été identifiés :

- La recharge résidentielle publique : utilisée par les conducteurs n'ayant pas accès à un stationnement privé à domicile, généralement de puissance lente (≤7,4kVA) voire accélérée (entre 7,4 et 22kVA).
- La recharge à destination : utilisée pour recharger des véhicules quand les conducteurs font des courses par exemple. Ce type de recharge est généralement disponible au niveau de grands parkings (supermarchés, centres commerciaux).
- La recharge de transit : utilisée pour une recharge courte afin d'avoir suffisamment d'énergie pour finir un trajet. Ce type de recharge est généralement le long d'autoroutes (stations-services) ou d'axes très empruntés.

Les résultats de l'évaluation des besoins englobent les efforts de déploiement de bornes de recharge publiques par tous les acteurs de la recharge : acteurs publics et acteurs privés.

Plusieurs points sur les règles de mise en œuvre de ce schéma directeur ont été discutés au cours de l'étude :

- o Le SYANE ne prendra pas en charge le déploiement de l'ensemble des points de recharge identifiés dans l'évaluation des besoins. Le SYANE souhaite néanmoins garder une part importante de la recharge ouverte au public en Haute-Savoie, actuellement à 38 % (part du réseau eborn sur les bornes de recharge publiques sur le territoire).
- Le SYANE ambitionne de déployer 60 bornes par an jusqu'en 2025. Parmi ces 60 bornes de recharge, le SYANE souhaite prioriser le déploiement de bornes de recharge dans le cas de bornes existantes saturées ou bien lorsqu'une forte différence a été identifiée entre le besoin évalué et l'offre actuelle. Le SYANE souhaite développer en priorité les bornes de recharge à destination, mais aussi développer les bornes de recharge résidentielles publiques lorsqu'un besoin est identifié ou remonté par la commune (principe de bornes à la demande). Les bornes de recharge de transit ne sont pas la priorité du SYANE, étant donné que l'offre des acteurs privés est très présente sur ce type d'usage, mais pourront être développées sur opportunité.
- Chaque projet d'implantation de points de charge fera l'objet d'un échange avec les collectivités concernées. Le SYANE se réserve le droit, dans le cadre de ces déploiements, d'ajuster les adresses précises des sites à équiper afin de tenir compte du contexte (déploiement d'IRVE privées à proximité

Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20221208-DEL-2022-310-DE Date de télétransmission : 16/12/2022 Date de réception préfecture : 16/12/2022

arguments apportés par la collectivité concernée d'un site plus approprié). L'objectif demeure d'atteindre un maillage satisfaisant et cohérent du département de la Haute-Savoie, en tenant compte des besoins et intérêts des territoires.

- Des échanges seront prévus avec les gestionnaires de réseaux (ENEDIS, Energie et Services de Seyssel, Régie d'Electricité de Thônes, Régie d'Electricité des Houches, Régie Gaz Electricité de Bonneville, Régie Gaz Electricité de Sallanches) afin de prendre en compte d'éventuels investissements privés à proximité de zones de déploiement visées par le SYANE dans le cadre du SDIRVE.
- Les choix technologiques et techniques devront s'ajuster en fonction de l'usage visé et du parc de véhicules électriques en cours de développement (puissance notamment). Quelques soient les puissances de bornes à installer, l'objectif est de répondre aux besoins identifiés de recharge.
- Le SYANE souhaite jouer un rôle moteur dans la transition vers une mobilité électrique, notamment avoir un rôle dans la coordination des déploiements de bornes avec les acteurs privés pour avoir une offre cohérente et homogène sur l'ensemble du territoire.

Les membres du Comité sont invités :

- 1. à approuver le dépôt pour avis auprès de la Préfecture, du projet de schéma directeur, incluant toutes les pièces associées :
 - Etat des lieux de l'offre de la recharge électrique,
 - Evaluation des besoins et concertation avec les acteurs du territoire.
 - Stratégie et objectifs opérationnels aux horizons 2025 et 2028,
 - Plan d'action et suivi du SDIRVE,
 - Le projet de schéma directeur, accompagné d'un fichier numérique comprenant les principales données chiffrées du diagnostic et des objectifs retenus,
- à approuver la transmission des principales données chiffrées du diagnostic et des objectifs retenus pour toutes les communes adhérentes au SYANE et qui ont délibéré avant la date du 8 décembre 2022 pour transférer leur compétence IRVE au SYANE,
- 3. à approuver la stratégie de déploiement des bornes de recharge :
 - Fixer un besoin minimum d'une borne de recharge par commune pour ne pas contraindre l'initiative locale,
 - Développer en priorité la recharge à destination et résidentielle publique,
 - Développer la recharge de transit seulement si opportunités (cas d'appels à projets par exemple).

Adopté à l'unanimité.

(day

Le Président.

Joël BAUD-GRASSET.

